



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/24996  
21 décembre 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 18 DECEMBRE 1992, ADRESSEE AU PRESIDENT DU  
CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

J'ai l'honneur de m'adresser à vous et, par votre intermédiaire, aux membres du Conseil de sécurité au sujet de la situation en Angola.

Le 30 novembre 1992, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 793 (1992) dans laquelle il me priait de lui présenter, d'ici au 31 janvier 1993, des recommandations à long terme sur le rôle ultérieur de l'Organisation des Nations Unies dans le processus de paix en Angola. Force est de constater que, depuis lors, tout effort en vue de relancer le processus de paix s'est soldé soit par un échec soit par des progrès infimes. A moins d'une amélioration rapide de cet état de choses, il est difficile d'imaginer qu'à la fin du mois prochain la situation aura suffisamment évolué pour que je puisse recommander au Conseil de sécurité d'approuver un élargissement de la présence de l'Organisation des Nations Unies en Angola, comme les deux parties affirment le souhaiter.

L'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 793 (1992) avait été précédée d'une amélioration de la situation. Quatre jours plus tôt, le 26 novembre, et pour la première fois depuis les événements tragiques qui s'étaient produits le 31 octobre et le 1er novembre, en particulier à Luanda, des délégations de haut niveau des deux parties s'étaient rencontrées en Namibie, sous les auspices de l'UNAVEM. La réunion s'était déroulée dans un climat favorable et les deux parties s'étaient mises d'accord sur une déclaration dans laquelle elles s'engageaient à accepter pleinement la validité des Accords de Bicesse, à observer scrupuleusement le cessez-le-feu dans l'ensemble du pays, à mettre fin à tous mouvements offensifs et à reconnaître la nécessité d'élargir le rôle de l'Organisation des Nations Unies en Angola. La réunion devait reprendre quelques jours plus tard.

Toutefois, l'amélioration ainsi enregistrée a presque aussitôt été remise en cause, lorsque, le 29 novembre, les forces de l'UNITA ont pris deux villes septentrionales, la ville d'Uige et celle de Negage où se trouve une importante base aérienne. Les membres du Conseil se souviendront qu'un observateur de police de l'ONU a trouvé la mort dans l'échange de feux à Uige. Depuis lors, toutes les tentatives qui ont été faites pour rétablir le dialogue entre les deux parties ont échoué. Les forces de l'UNITA ont été retirées en grande partie, mais pas entièrement, d'Uige et de Negage, le 4 décembre, suite aux efforts inlassables déployés par UNAVEM II. Mais ces forces continuent d'occuper plus des deux tiers des municipalités de l'Angola,

l'administration gouvernementale ayant dû évacuer celles-ci ou en ayant été expulsée. Tout porte malheureusement à croire que les deux parties poursuivent leurs préparatifs en vue d'une reprise de la guerre sur une grande échelle, et le Gouvernement évoque ouvertement cette possibilité dans ses déclarations publiques. Ces derniers jours cependant, les affrontements armés ont été heureusement moins nombreux.

Sur le plan politique, le Gouvernement a annoncé, le 2 décembre, la formation d'un gouvernement d'unité nationale dirigé par M. Marcolino Moco, ancien Secrétaire général du parti au pouvoir. Le nouveau gouvernement se compose de 27 ministres et secrétaires d'Etat. Sur ces 27 postes, un poste de ministre (celui des affaires culturelles) a été proposé à l'UNITA, ainsi que quatre postes de vice-ministre (défense, agriculture, travaux publics et assistance sociale). D'autres partis qui ont remporté des sièges dans la nouvelle assemblée se sont vu offrir un poste de ministre et six postes d'importance moindre.

Lors d'une réunion du Comité permanent de sa Commission politique, les 8 et 9 décembre, l'UNITA a décidé d'occuper ses sièges à l'Assemblée et de nommer les titulaires des postes qui lui avaient été offerts dans le gouvernement. Elle a également décidé que ses généraux allaient réintégrer les structures des nouvelles Forces armées angolaises (FAA) dont ils s'étaient retirés peu après les élections des 29 et 30 septembre. C'étaient là autant d'éléments positifs qui permettaient d'espérer qu'un dialogue politique pourrait être réamorcé et qu'un accord pourrait être réalisé sur un programme d'action en vue de l'application des Accords de Bicesse.

Malheureusement, ces espoirs ne se sont pas encore réalisés. Les deux parties continuent à se plaindre pour des raisons diverses : la situation à Uige et Negage; le refus de l'UNITA de retirer ses troupes et la résistance qu'elle oppose au rétablissement de l'administration gouvernementale dans les municipalités qu'elle a occupées après les élections; la libération des personnes retenues par chacune des parties, en particulier les hauts responsables de l'UNITA qui vivent à Luanda "sous protection du Gouvernement"; l'échange des corps des personnes tuées au cours des affrontements récents, et les accusations mutuelles de préparatifs de guerre.

Un obstacle supplémentaire aux progrès tient à l'inquiétude légitime de l'UNITA au sujet de la sécurité de ses membres à Luanda et dans d'autres régions du pays contrôlées par le Gouvernement. Les deux parties souhaiteraient que l'Organisation des Nations Unies prenne cette situation en charge. Il serait difficile à l'Organisation de le faire directement, mais un certain nombre d'idées ont été soumises aux deux parties et, si certaines conditions étaient remplies, je serais prêt à demander au Conseil l'autorisation de détacher, à titre temporaire, du personnel militaire des Nations Unies afin de faciliter le retour à Luanda du docteur Savimbi, des membres de l'UNITA faisant partie du nouveau gouvernement et des membres de l'UNITA faisant partie de l'Assemblée élue. J'ai donc chargé mon Représentant spécial d'essayer de convaincre les deux parties d'étudier les arrangements pratiques qu'elles seraient l'une et l'autre en mesure d'accepter et que je recommanderais au Conseil d'adopter.

/...

Les deux parties ont récemment communiqué à mon Représentant spécial leurs idées sur le rôle que l'Organisation des Nations Unies pourrait selon elles jouer à l'avenir. Toutes deux acceptent en principe la nécessité d'élargir le mandat d'UNAVEM II et de renforcer ses effectifs sur le terrain, y compris sous forme de contingents armés. Des divergences existent cependant entre elles, en particulier sur la mesure dans laquelle UNAVEM II devrait à l'avenir offrir ses bons offices ou jouer un rôle de médiation ainsi que la mesure dans laquelle elle devrait participer à l'organisation et à la conduite du deuxième tour des élections présidentielles.

J'ai continué à déclarer que je serais prêt à recommander au Conseil de sécurité d'élargir le mandat d'UNAVEM II et de renforcer ses effectifs, mais que je ne pouvais le faire que si les deux parties montraient qu'elles sont décidées à appliquer les Accords de Bicesse en convenant d'un plan d'action réaliste qui permettrait de relancer le processus d'application. Comme la présente lettre le montre clairement, elles n'ont pas jusqu'ici rempli ces conditions.

J'ai donc décidé, le 12 décembre, d'appeler le Président Dos Santos et le docteur Savimbi et de leur demander de se rencontrer à Genève, sous mes auspices et en ma présence, pendant la dernière semaine de décembre pour essayer de débloquer la situation. Comme il l'avait dit précédemment, le Président Dos Santos s'est déclaré prêt à rencontrer le docteur Savimbi, mais il a indiqué que la rencontre devrait avoir lieu dans la capitale de l'Angola, à Luanda. Le docteur Savimbi pour sa part s'est déclaré prêt à venir à Genève, comme je le proposais. Au cours de mon entretien avec le Président Dos Santos, j'ai souligné que je comprenais les raisons pour lesquelles il avait insisté jusqu'ici pour que la rencontre ait lieu à Luanda. J'ai toutefois insisté pour qu'il tienne compte de la situation critique dans laquelle se trouvait son pays et j'ai souligné que, à moins que les deux parties ne fassent rapidement la preuve de leur volonté et de leur capacité de collaborer pour appliquer les Accords de Bicesse, la communauté internationale risquait de considérer qu'elle ne pouvait plus consacrer à la poursuite, sur les bases actuelles, de l'opération des Nations Unies en Angola, une part aussi importante des ressources limitées dont elle dispose.

J'ai cru nécessaire, Monsieur le Président, de porter cette situation des plus inquiétantes à l'attention du Conseil de sécurité, sans attendre le rapport que je dois présenter vers la fin du mois prochain. Je serais reconnaissant au Conseil de tout ce qu'il pourra faire pour appuyer mes efforts, éventuellement en lançant un appel aux deux dirigeants afin qu'ils acceptent mon invitation à participer à une réunion commune à Genève ou, s'ils le préfèrent, dans une autre ville où se trouve un bureau des Nations Unies, à Addis-Abeba par exemple.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ces questions à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI

-----

/...